

Note d'information fédérale

décembre 2005 - n° 164

1 Décisions du Comité directeur

Le Comité directeur, réuni le samedi 26 novembre 2005 au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

• Réglementation sportive 2006

La réglementation sportive 2006 a été approuvée. Elle regroupe l'ensemble des règles édictées par la FFSA pour la saison sportive 2006 : la réglementation des régates nationales et les règles de sélection des rameurs et de qualification des équipages pour les équipes de France.

Vous trouverez ci-joint le document récapitulatif de cette réglementation. Il peut également être consulté sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires de la FFSA > Autres documents.

• Règlements de sécurité

Les règlements fédéraux relatifs à la sécurité ont été légèrement modifiés. Les clubs recevront prochainement des affiches des règlements de sécurité pour la pratique en eaux intérieures et pour la pratique en mer. Elles doivent obligatoirement être affichées sur les lieux de pratique.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires > Règlement intérieur et annexes > Annexe 5.

• Règlement de l'arbitrage

Un règlement fédéral relatif à l'arbitrage a été adopté. Il est en vigueur immédiatement. Il peut être consulté sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires > Règlement intérieur et annexes > Annexe 8.

• Calendrier 2007

Le calendrier des manifestations nationales pour la saison 2007 a été adopté :

13-15 avril	Championnats de France junior et senior bateaux courts
19-20 mai	Championnats de France UNSS et FFSU
29 juin-1 juillet	Championnats de France minime et senior bateaux longs

6-8 juillet	Championnats de France cadet et junior bateaux longs
21-22 juillet	Critérium national
13 octobre	Championnat de France d'aviron de mer

Les organisateurs de ces manifestations seront désignés lors du Comité directeur du 4 février 2006.

• Circuit "Randon'Aviron EDF 2006"

31 manifestations ont été retenues pour figurer dans le circuit des randonnées "Randon'Aviron EDF 2006." Quelques autres manifestations pourraient rejoindre cette première liste après une étude complémentaire en cours. La liste des manifestations retenues peut être consultée sur le site de la FFSA : Pratiquer l'aviron > La randonnée > Randon'Aviron EDF.

Un livret de présentation de ce circuit, "La France en ramant," sera édité en début d'année.

• Label Ecole Française d'Aviron 2006

Une première liste de clubs ayant satisfait aux critères pour l'obtention du label Ecole Française d'Aviron 2006 a été approuvée. Cette liste peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Espace club > Écoles Françaises d'Aviron.

Une liste complémentaire de clubs sera présentée au Comité directeur du 4 février 2006.

• Challenge des jeunes rameurs

Une première liste de 12 ligues ayant satisfait aux critères pour la labellisation d'un "Challenge des jeunes rameurs" a été approuvée. La liste peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Espaces club > Challenge des jeunes rameurs.

Des candidatures supplémentaires pourront être étudiées lors du prochain Comité directeur du 4 février 2006.

• Médailles d'honneur de la FFSA

La médaille d'honneur de la FFSA a été décernée, pour 2005, aux personnes suivantes :

Jean et Jeannine Callebort (RC Marseille)
Bruno Dumay (Av St Quentin)
Georges Fénié (AC Bressols)
Bernard Glorieux (ASE Douai)

Gérard Justin (Av Marne Joinville)
Claude Laquière (SN Bergerac)
Pierre Laruelle (AS Gérardmer)
Claude Livet (CN Château-Gontier)
Michel Millot (CNA Rouen)
Yves Rebelle (Av sétois)

• **Nouvelle affiliation**

Foyer rural de Launac, section aviron (Midi-Pyrénées)

• **Radiations**

Association sportive et culturelle frappez des ailes de Schoelcher ASC (Martinique)
Association sportive les avirons du pêcheur (Martinique)
Club international des régates aviron de Mèze (Languedoc Roussillon)
Club omnisport de l'Arinella (Corse)
Groupement des clubs d'aviron de Nord Caraïbes (Martinique)

2 Journée des entraîneurs de clubs

La FFSA organise une « Journée des entraîneurs de clubs » le samedi 28 janvier 2006 à l'INJEP à Marly-le-Roi (Yvelines).

Les entraîneurs nationaux de la direction technique nationale aborderont les thèmes suivants :

- Analyse des performances internationales
- Technique et aviron
- Le programme d'entraînement et ses objectifs
- L'entraînement au quotidien
- La détection et le recrutement

Les bulletins d'inscription ainsi que les modalités de prise en charge seront envoyés prochainement à chaque club et téléchargeables du site internet de la FFSA : Page d'accueil > Journée des entraîneurs de clubs.

La date limite d'inscription est fixée au 10 janvier 2006.

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec le service formation à la FFSA.

3 Enquête aviron adapté 2005

Une enquête auprès des clubs sur la pratique de l'aviron par des personnes présentant un handicap a été réalisée par la FFSA. À ce jour, 94 réponses ont été recensées. La FFSA remercie tous les clubs pour leur collaboration à cet état des lieux qui lui permet de mieux appréhender le développement de la pratique pour ce public.

Une synthèse des réponses pourra prochainement être consultée sur le site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'aviron adapté > L'aviron adapté national.

4 Appel à candidatures manifestation aviron adapté

La FFSA souhaite organiser une course sélection pour les rameurs handicapés désireux de représenter la France au championnat du monde 2006. Cette sélection pourra se réaliser sur une régata déjà existante, organisée à la fin du mois de mai, ou au début du mois de juin 2006.

Les organisateurs susceptibles de mettre en place des courses adaptées sur leur régata sont invités à prendre contact avec la FFSA avant le 1^{er} janvier 2006.

5 Livre Aviron 2005

Le livre "Aviron 2005" sera bientôt disponible. Il retrace en images les grands moments de l'année avec de superbes photos inédites. 160 pages de photos, commentaires et résultats que les passionnés seront heureux de découvrir et conserver.

L'ouvrage annuel réalisé par la FFSA est aussi un efficace outil de promotion pour les clubs, comités départementaux ou ligues. Il permet de faire connaître et de mettre en valeur l'aviron auprès des décideurs, des collectivités locales, des partenaires ou des médias.

À cet effet, les commandes groupées de clubs, comités départementaux ou ligues bénéficient d'un tarif préférentiel de 27 €. Les structures ont jusqu'au 8 décembre 2005 pour indiquer le nombre de livres qu'elles souhaitent recevoir dans le cadre de leur commande groupée.

Afin de faire connaître cet ouvrage auprès des rameuses et rameurs de votre club, une affiche peut être téléchargée du site internet de la FFSA.

Le tarif pour les commandes individuelles réalisées directement auprès de la FFSA est de 32 €.

Il est également possible de compléter sa collection avec les livres des années précédentes :

- 1998, 1999, 2001, 2002 et 2003 : 15,30 €
- 2004 : 32 €.

Tous les prix indiqués ci-dessus incluent le port. Les règlements sont à établir à l'ordre de la FFSA.

6 Formation aviron de mer

La prochaine formation "Entraîneur fédéral Aviron de mer" se déroulera au CREPS de Dinard et au club de la Société nautique de la Baie de Saint Malo du lundi 27 février au samedi 4 mars 2006.

Le diplôme Entraîneur fédéral est un diplôme homologué qui permet d'encadrer contre rémunération dans des conditions définies dans le règlement de sécurité de la FFSA.

La fiche détaillant cette formation ainsi que la fiche d'inscription à retourner avant le 27 janvier 2006 sont à télécharger du site internet de la FFSA :

7 Examen du BEES 1° aviron

La session d'examen du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré aviron organisée au CREPS de Mâcon du 15 au 18 mai 2006 est annulée.

Une seule session est programmée en 2006 par la DRDJS Rhône-Alpes : du 3 au 5 octobre 2006 au CREPS de Mâcon. Renseignements sur le site internet de la FFSA : Espace Club > Formation – Emploi > Formation des cadres > Formations, diplômes et concours professionnels.

8 Appel à projets « Fais-nous rêver »

L'Agence pour l'éducation par le sport, une association nationale soutenue par la Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, lance un appel à projets pour son concours national « Fais-nous rêver ».

L'objectif est de faire reconnaître l'utilité sociale d'actions menées sur le terrain. Les projets avec les thématiques suivantes seront étudiés : sport et insertion professionnelle ; sport, prévention et citoyenneté ; sport et santé ; sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations ; sport et intégration sociale des personnes présentant un handicap physique, mental ou sensoriel ; sport et solidarité internationale.

Les lauréats bénéficient d'une reconnaissance des décideurs locaux, d'une promotion médiatique et d'un soutien financier.

Les dossiers de candidatures sont à télécharger du site internet de l'agence : www.fais-nous-rever.org, rubrique "Appel à projets". Renseignements au : 0825 07 05 05. La date limite de réception des projets est fixée au 6 janvier 2006.

9 Randonnée FISA 2006

La randonnée organisée chaque année par la FISA se déroulera en 2006 en Suisse du samedi 2 au dimanche 10 septembre. Cette randonnée de 170 km est scindée en deux parties : 3 jours sur le lac des 4 cantons à Lucerne, et 3 jours sur les lacs de Murten, Neuchâtel et Bièvre puis sur la rivière Aare jusqu'à Solothurn.

Le nombre de participants est limité. La date de clôture des inscriptions est fixée au 1^{er} avril 2006.

Pour plus de renseignements, consulter le site internet : www.swisrowing.ch/fisatour2006/ ou prendre contact avec Rico Lang, Tél. : 00 41 76 317 84 42, e-mail : ricolang@dplanet.ch

10 Rappel de la réglementation sur le certificat médical

Rappel de la réglementation en vigueur pour les certificats médicaux :

Lors de sa première inscription au club, le futur adhérent doit présenter un certificat médical attestant d'aucune contre-indication à la pratique sportive. Lors du renouvellement de la licence, il n'y a pas lieu de présenter un nouveau certificat médical si le licencié ne participe pas à des compétitions.

Lorsque l'adhérent souhaite participer à des compétitions, il doit fournir au club un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron en compétition. Ce certificat autorise la participation à une compétition dans les douze mois suivant sa date d'établissement. Le médecin peut utiliser le formulaire figurant sur la licence ou rédiger un certificat sur papier libre. Le club doit renseigner la date de ce certificat sur le serveur licence. Il peut la modifier lorsqu'un nouveau certificat est établi.

L'examen permettant la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition doit être réalisé suivant les recommandations contenues dans le règlement médical de la FFSA. Ce règlement est consultable sur le site internet de la FFSA : La Fédération > Textes réglementaires > Règlement intérieur et annexes > Annexe 4.

11 Couleurs des clubs

La FFSA recense sur son site internet les couleurs (dessins des pelles, des maillots et du logo) de chacun des clubs français. À ce jour, une centaine de clubs ont fourni les informations nous permettant de faire figurer leurs couleurs sur notre site. Les clubs qui n'ont pas encore transmis ces informations sont invités à remplir le formulaire ad hoc qui peut être téléchargé du site internet de la FFSA : Espace Club > Note d'information aux clubs > Note info n°164, et le retourner à la FFSA.